

Vu Commissaire Enquêteur
Marius Delabre

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE LA VILLE DE RIORGES**

REÇU LE
15 JAN. 2018
MAIRIE DE RIORGES

VILLE DE RIORGES

Le Maire de la ville de Riorges,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13 et suivants et R123-19 et suivants ;

OBJET :

Vu la loi 83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

**Enquête publique relative
au projet de Modification
n°1 du Plan Local
d'Urbanisme**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R11-14-2 à R11-14-5 et R11-14-7 à R11-14-15 ;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 lançant la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

REÇU LE
10 JAN. 2018
SOUS-PREFECTURE de ROANNE
LOIRE 42-02-80

Vu la décision n°E17000275/69 du 17 novembre 2017 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon désignant Monsieur Marius DELABRE, en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riorges, approuvé le 20 octobre 2016.

ARTICLE 2 - L'enquête publique se déroulera durant 35 jours du 8 février 2018 à 8h30 jusqu'au 14 mars 2018 à 17h30 inclus.

ARTICLE 3 - Monsieur Marius DELABRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif.

ARTICLE 4 - Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés, du 8 février 2018 au 14 mars 2018 inclus :
- à la mairie de Riorges pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site de Riorges (<http://www.riorges.fr/actualites/>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consignera éventuellement les observations sur les registres d'enquête. Il pourra également les adresser par écrit, en mairie de Riorges, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ou à l'adresse mail suivante : modification1PLU@riorges.fr.

ARTICLE 5 - Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- le jeudi 8 février 2018 de 09h00 à 11h30
- le jeudi 1^{er} mars 2018 de 14h00 à 16h30
- le mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 16h30

ARTICLE 6 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 5, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera alors d'un délai de trente jours pour transmettre les dossiers avec les rapports dans lesquels figurent les conclusions motivées.

- ARTICLE 7 -** Une copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet sous couvert de Monsieur le sous-Préfet et à Monsieur le Président du tribunal administratif. Les rapports et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie et sur le site internet de la commune. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication dans les conditions fixées par la loi du 17 juillet 1978.
- ARTICLE 8 -** Le présent arrêté peut faire objet d'un recours gracieux auprès du maire dans le délai de 2 mois, à compter de sa transmission ou notification ; il peut être également contesté devant le tribunal administratif de Lyon dans le même délai.
- ARTICLE 9 -** Le présent arrêté sera affiché en mairie jusqu'à la fin de l'enquête publique.
- ARTICLE 10-** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Riorges.
- ARTICLE 11-** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, une ampliation sera transmise à la sous-préfecture et au commissaire enquêteur.

ACTE ADMINISTRATIF EXECUTOIRE

date :

- dépôt à la S/Préfecture 10 JAN 2018

- de publication 27 JAN 2018

- de notification



J.L. CHERVIN - Maire

Riorges, le 04 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN

